

**RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE 6TI AU PACTE MONDIAL**

**&**

**COMMUNICATION SUR LES PROGRES REALISES DANS L'INTEGRATION DES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL**



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

## RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT DE 6TI AU PACTE MONDIAL

Au nom du groupe 6TI, je renouvelle mon engagement à soutenir les principes du Pacte Mondial des Nations Unies et à promouvoir toutes les actions favorisant la prise de conscience et d'initiatives liées au Développement Durable.

Lors de notre adhésion au Pacte Mondial en 2012, nous avons affirmé notre volonté de faire progresser au sein de nos sphères d'influence ces dix principes relatifs notamment au respect des droits de l'Homme, à l'amélioration des conditions de travail et à la protection de l'environnement.

Depuis cette date, nous nous efforçons d'honorer notre engagement et choisissons d'orienter nos actions sur des sujets très concrets du Développement Durable.

Entreprise citoyenne et responsable, le groupe 6TI veut être acteur d'une démarche d'amélioration sur les volets sociaux, économiques et environnementaux, fidèles aux dix principes du Pacte Mondial.

Dans cette communication annuelle sur le progrès, nous décrivons nos actions visant à améliorer continuellement l'intégration du Pacte Mondial et ses principes dans notre stratégie d'entreprise, notre culture et nos opérations quotidiennes. Nous nous engageons également à partager ces informations avec nos parties prenantes.

Orléans le, 5 janvier 2015

Jean Pierre FRARIN,  
Président fondateur de 6TI



## COMMUNICATION SUR LES PROGRES REALISES DANS L'INTEGRATION DES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

### Contexte

Créée en 1997, 6TI est une SSII (Société de Service en Ingénierie Informatique) implantée à Orléans, Paris et Lyon. Ses activités couvrent le conseil, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conception et le développement d'applications informatiques.

Croissance mesurée, culture de la qualité et non du volume d'affaires contribuent au développement de 6ti dans la durée.

Cette vision « long terme » s'appuie sur des relations durables et saines avec notre environnement, nos collaborateurs, nos clients et nos fournisseurs autour de valeurs clés : respect, confiance, honnêteté, simplicité, équité, responsabilité.

Notre signature "*de l'Informatique et des Hommes*" témoigne de l'importance des relations humaines au sein de nos équipes.

Afin d'affirmer les valeurs et convictions auxquelles elle croit, 6ti a rejoint le Global Compact en y adhérant le 22 Octobre 2012.

En 2013, nous avons communiqué en tant que « Learner » sur deux des principes du Pacte Mondial à savoir « les conditions et droit du travail » et « l'environnement ».

En 2014, nous communiquons en tant que « Active » sur les quatre catégories des principes du Pacte Mondial, à savoir « les droits de l'homme », « les conditions et droit du travail » « l'environnement » et « la lutte contre la corruption ».

### **1 - Principes soutenus concernant les droits de l'homme**

Les actions mises en œuvre par 6TI couvrent le principe n°1, « *Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence* »

#### **Objectif :**

Sensibiliser nos parties prenantes et formaliser l'engagement pris au niveau du Pacte mondial et en particulier sur les droits de l'Homme.

#### **Mise en œuvre :**

6ti a rédigé une **Charte de bonne conduite** qui sera prochainement communiquée sur son site Internet.

Dans cette charte, la direction prend des engagements sur le volet des droits de l'Homme.

Au travers de cette charte, 6TI s'engage à :

Respecter et promouvoir les droits de l'Homme en garantissant la diversité et l'égalité des chances dans l'entreprise, gérer les demandes de chaque salarié de façon égalitaire, équitable, sans discrimination, tout au long de la collaboration avec 6ti,

## **2 - Principes soutenus concernant les normes internationales du travail**

Les actions mises en œuvre par 6TI couvrent le principe n°6, « *l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession* »

### **2 - 1 Objectif 1**

6TI se veut une entreprise **responsable** et souhaite donner la possibilité aux individus qui n'ont pas eu la chance de trouver immédiatement leur voie, d'intégrer la filière des métiers de l'informatique.

#### **Mise en œuvre :**

6ti a mis en place un programme de formation et d'embauche dans le but d'insérer dans le monde du travail des personnes en difficulté.

La formation d'une durée de 3 mois s'adresse à des demandeurs d'emploi. Elle permet de les former fonctionnellement et techniquement aux besoins de nos clients et de leur proposer des contrats à durée indéterminée à l'issue de la formation.

Ce programme a pu être mis en œuvre grâce au soutien de Pôle Emploi, du Conseil Général du Loiret et du Fafiec (OPCA).

#### **Mesure des résultats :**

5 personnes ont ainsi été recrutées entre fin 2012 et septembre 2014 dans le cadre de ce programme.

### **2 - 2 Objectif 2**

La direction de 6ti est très vigilante à ce qu'aucune discrimination ne soit pratiquée, que ce soit à l'embauche et tout au long de la période de collaboration avec ses salariés, notamment en matière de formation, de rémunération et d'évolution de carrière.

La direction de 6TI s'engage à prendre ses décisions avec équité, à communiquer avec transparence et à partager les réussites de l'entreprise.

Elle est également sensible à la notion de bien-être au travail et tend à aménager des conditions favorables à ses salariés.

#### **Mise en œuvre :**

Une **Charte de bonne conduite** a été rédigée qui engage la société dans la **lutte de toute discrimination**.

Au travers de cette charte, 6TI s'engage à :

- Retenir les critères d'embauche basés uniquement sur les compétences, la personnalité et les aptitudes professionnelles du candidat, exclure toute forme de discrimination : âge, sexe, origines...
- Promouvoir quand c'est possible le recrutement de personnes d'origine diverses,
- Favoriser l'emploi des femmes et lutter contre le machisme,
- Embaucher quand cela est possible des personnes à handicap,
- Pratiquer une politique de rémunération salariale équitable
- Faire respecter l'égalité hommes / femmes en terme de salaire et traitements

La **Charte de la Diversité** a été signée en 2014 et des indicateurs de suivi seront mis en place en 2015.

Concernant la communication interne :

- Des informations relatives à l'entreprise sont présentées auprès des salariés et des sous-traitants, lors de **réunions d'agence** organisées tous les 6 mois. A cette occasion, les chiffres clés et les actualités de la vie de l'entreprise sont communiqués *en toute transparence*.
- Des points de **suivi de mission** sont réalisés tous les 3 à 6 mois entre le collaborateur, son manager et le client.
- Un **bilan annuel** est effectué à date anniversaire de l'embauche, bilan au cours duquel sont abordés ouvertement les aspects rémunération, formation et souhait d'évolution. Dans une démarche de transparence, ce bilan est communiqué au salarié.

#### **Mesure des résultats :**

Embauches en 2013-2014 de 2 salariés d'origine diverse : un malgache, un marocain.

### **3 - Principes soutenus concernant l'environnement**

Les actions mises en œuvre par 6TI en 2014 couvrent le principe n°7, « *Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement* » et le principe n°8, « *à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement* ».

#### **Objectif**

Depuis son adhésion, 6TI s'efforce de mettre en place des actions concrètes destinées à soutenir les valeurs fondamentales du Pacte Mondial. Dans sa volonté de diminuer son impact écologique.

#### **Mise en œuvre :**

- Prise en charge de 100% de la carte Navigo pour promouvoir les déplacements en transport en commun sur l'agence de Paris-Ile de France
- Mise en place du tri sélectif au siège de l'entreprise, sur le site d'Orléans
- Utilisation de papier recyclé pour toutes les impressions

#### **Mesure des résultats :**

Sur l'année 2014 :

- 217 kg de déchets ont été collectés et recyclés sur environ 240kg produits. C'est donc un peu plus de 90% de nos rejets qui ont pu être recyclé grâce au tri réalisé (essentiellement papier). Le tri est réalisé par les équipes du siège, des poubelles destinées au tri ont été mises en place dans les bureaux.
- L'impression recto/verso s'est généralisée à tous les postes et imprimantes.

#### **4 - Principe soutenus concernant la lutte contre la corruption**

Les actions mises en œuvre par 6TI en 2014 couvrent le principe n°10, « Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin. ».

#### **Objectif**

Bien que peu exposée au risque de corruption, compte tenu de son activité et la couverture de son marché (intervention uniquement en France auprès d'entreprises grands donneurs d'ordres privées), 6ti n'en demeure pas moins très préoccupée par la lutte contre la corruption. Aussi, dans le cadre du Pacte Mondial, 6ti a souhaité mener une action de sensibilisation de ses parties prenantes.

#### **Mise en œuvre :**

Courant 2014, nous avons transmis une note à tous nos salariés et sous-traitants, pour les sensibiliser à la lutte contre la corruption et pour leur demander d'informer la direction de 6ti, de toute action de corruption dont il aurait été victime ou témoin. (note reprise ci-après)

*Note à tous les salariés des sociétés 6ti et aux consultants en mission pour ces sociétés*

**Objet : Sensibilisation à la lutte contre la corruption**

*Cher collaborateur,*

*Comme vous le savez, 6ti s'est engagée depuis 2010 dans une démarche de RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et à ce titre est adhérente au Global Compact.*

*Cette initiative des Nations-Unies invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'Homme, des normes internationales du travail, de l'environnement et de lutte contre la corruption.*

*(Cf. les dix principes du Global Compact :*

*[https://www.unglobalcompact.org/languages/french/dix\\_principes.html](https://www.unglobalcompact.org/languages/french/dix_principes.html) )*

*Nous souhaitons aujourd'hui vous sensibiliser sur la lutte contre la corruption.*

*En effet, par nos engagements pris au travers du Pacte Mondial, il est de notre responsabilité de lutter contre toutes formes de corruption passive ou active.*

*Pour rappel, la corruption touche tout type de pays, y compris la France qui est 22e sur 177 dans le classement sur l'indice de perception de la corruption établi par l'Organisation non-gouvernementale Transparency International.*

*[http://www.lexpress.fr/actualite/societe/corruption-pourquoi-la-france-est-au-22e-rang-mondial\\_1304708.html](http://www.lexpress.fr/actualite/societe/corruption-pourquoi-la-france-est-au-22e-rang-mondial_1304708.html)*

*La corruption consiste à proposer, promettre, donner, accepter ou solliciter un avantage afin de provoquer une action qui est illégale, contraire à l'éthique des affaires ou représentant un abus de confiance.*

*Même si notre structure reste à taille humaine et n'est pas particulièrement exposée à ce type de risque (pas d'intervention sur des marchés publics, ni sur des opérations financières à l'international), nous souhaitons rester vigilants.*

*Il est important de dénoncer tout type de corruption, car elle nous dessert quand nous en sommes victimes au détriment de relations d'affaires équitables basées sur une saine concurrence.*

*Aussi nous vous demandons de nous faire part de toute tentative de corruption dont vous auriez pu faire l'objet ou être le témoin.*

*Les cadeaux, invitations et services, au-delà d'une limite raisonnable, peuvent être considérés comme des actes de corruption.*

*Nous vous rappelons que notre politique en matière de cadeaux et invitations reste stricte :*

- *Nous n'offrons pas de cadeaux aux clients, prospects, partenaires, hormis les objets publicitaires : calendriers, stylos, clés USB 6ti, ou traditionnelles boîtes de chocolats de Pâques aux équipes d'une valeur unitaire inférieure à 25 euros.*
- *Nous n'invitons pas à déjeuner ou à dîner un client lorsque notre société répond à un appel offres de celui-ci. Les invitations doivent également rester « raisonnables » en prix et fréquence.*
- *Nous n'acceptons pas de cadeaux de la part de fournisseurs ou sous-traitants, autres que ceux de simple courtoisie, fait à bon escient, sans attente particulière, de façon ouverte, et dans les limites de valeurs fixées ci-avant.*
- *Nous demandons des justificatifs détaillés pour toutes les factures de frais, ainsi que précisions et explications si nous le jugeons nécessaire.*
- *Nous remontons à la direction générale tout comportement qui nous paraît abusif ou suspect, nous alertons, nous demandons un conseil sur une attitude à avoir dans une situation particulière.*

...

*L'équipe de direction et moi-même sommes à votre disposition pour évoquer tout cas vous concernant ou tout type d'action à mettre en place.*

*Nous comptons sur vous pour agir activement.*

*Bien cordialement*

*Jean Pierre Frarin*

*Pour aller plus loin... nous vous invitons à découvrir l'outil de formation en e-learning développé par Transparency International France pour les entreprises françaises, et disponible en libre accès sur Internet : <http://www.fairedesaffairesanscorruption.com/>*